

► Coalition mondiale pour la justice sociale

INS/4 – Complément d'information (20 mars 2023)

Raison d'être et priorités

Les sociétés œuvrent à la justice sociale de différentes manières, notamment en s'efforçant de protéger les personnes les plus vulnérables et marginalisées, de mettre un terme à la pauvreté, d'assurer l'égalité des chances, et d'atténuer les inégalités et les lignes de fracture. Leur succès à cet égard dépend dans une large mesure de l'importance accordée aux **droits habilitants et au dialogue social, y compris à la promotion d'entreprises durables, à l'emploi, à la protection des travailleurs et à la protection sociale**, et aux **transitions justes** dans leur économie. Tels sont les quatre grands axes de travail qu'il est prévu d'assigner à la Coalition mondiale pour la justice sociale, dans un premier temps. Il s'agit d'enjeux centraux pour la réalisation de l'Agenda du travail décent et d'éléments cruciaux pour parvenir à la justice sociale, au sens de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), telle qu'amendée en 2022.

Chacune de ces dimensions sociales du développement durable a été particulièrement mise à l'épreuve ces dernières années sous l'effet conjugué de plusieurs chocs économiques (liés au COVID-19 et au coût de la vie) et mutations (environnementale, technologique et démographique). Les forces qui sont à l'œuvre à l'heure actuelle et sur le long terme aggravent la pauvreté, l'insécurité, les inégalités et les lignes de fracture dans de nombreux pays. La communauté internationale doit renforcer son appui aux pays de toute urgence afin de les aider à relever les défis qu'ils rencontrent dans ce contexte, défis qui deviendront vraisemblablement de plus en plus pressants dans les années à venir. Voilà pourquoi il est proposé que l'OIT forme une Coalition mondiale pour la justice sociale – pour accroître la coopération internationale et la rendre plus efficace à l'égard de ces quatre dimensions sociales essentielles du progrès économique.

De fait, la Coalition est une initiative mondiale sans précédent qui permettra à l'Organisation de transcender ses propres moyens d'action pour associer de manière plus étroite et concrète à sa mission de justice sociale les autres entités du système multilatéral et la communauté internationale. La Coalition sera un catalyseur; elle fera fonction de vecteur et de caisse de résonance pour lancer ou accélérer des initiatives dans des domaines stratégiques où l'OIT a besoin, pour progresser dans sa mission au service du travail décent, d'une solidarité et d'une coordination accrues avec d'autres partenaires afin que la cohérence des politiques puisse être renforcée et que les multiples défis influant sur le monde du travail puissent être relevés sans attendre.

Objectifs

L'objectif cardinal de la Coalition est d'agir en faveur de la justice sociale et du travail décent pour que personne ne soit laissé de côté, et d'accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, la Coalition aura vocation à:

- rassembler un large éventail d'acteurs (voir [ci-dessous](#)) afin d'accroître les efforts et l'action mis en œuvre aux niveaux mondial, régional et national en faveur de la justice sociale pour tous, en s'appuyant sur l'expérience acquise par l'OIT dans la mobilisation des partenaires tripartites, moyen éprouvé de faire progresser la justice sociale par le dialogue social;
- plaider pour que la justice sociale ait primauté lors de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions à tous les échelons;

- optimiser l'impact des travaux de l'OIT grâce à une action multilatérale et multipartite accrue et mieux coordonnée et à une plus grande cohérence des politiques;
- constituer une plateforme qui permettra de renforcer l'élan en faveur de la justice sociale sur la scène politique, afin de répondre aux objectifs énoncés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans son rapport intitulé «Notre programme commun» et de contribuer au succès du Sommet social des Nations Unies de 2025 (si sa tenue est confirmée).

Conception

La Coalition sera fondée sur l'Agenda du travail décent, qui a été établi dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale, puis réaffirmé dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019. Des axes de travail supplémentaires pourront être définis, en consultation avec les membres de la Coalition.

La Coalition assurera quatre **fonctions**:

- i) plaidoyer aux niveaux mondial et national;
- ii) travaux de recherche et de statistique pour la production et le partage de connaissances, et élaboration de publications, y compris du rapport phare biennal sur «L'État de la justice sociale» qui est proposé;
- iii) dialogues sur les politiques à mener aux niveaux national, régional et mondial;
- iv) activités, partenariats et mobilisation de ressources à l'appui des besoins des pays.

En particulier, la Coalition sera un vecteur pour mobiliser une forme de coopération multilatérale sur les questions de justice sociale, fonctionnant davantage en réseau, conformément à l'esprit de la Déclaration de Philadelphie et du rapport «Notre programme commun». **L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes** créé par l'ONU constituera un dispositif essentiel pour accroître l'appui aux programmes apporté aux pays dans le cadre des activités liées à la Coalition. En outre, la Coalition pourrait chercher à mettre en place des voies de coopération technique renforcée et d'harmonisation des politiques concernant notamment: les échanges commerciaux et les chaînes d'approvisionnement, avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les secrétariats des accords de libre-échange; les politiques macroéconomiques et le financement de la protection sociale, avec le Fonds monétaire international (FMI); le changement climatique et les transitions justes, avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; le financement du développement et les investissements dans l'application des normes du travail et de la sécurité sociale ainsi que dans l'économie du soin, avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement; les technologies et les compétences, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); les questions de sécurité et de santé au travail et le volet «santé» de la protection sociale, avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS); la promotion des normes internationales du travail en tant que droits de l'homme, grâce à une coopération renforcée avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; la promotion d'un environnement favorable aux entreprises durables, avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La nature et le nombre exacts de ces initiatives seront déterminés à un stade ultérieur, dans le cadre de consultations avec ces institutions et d'autres. Ces initiatives seront, le cas échéant, alignées sur les quatre programmes d'action prioritaire et contribueront aux travaux menés à cet égard.

Membres de la Coalition

La Coalition sera formée:

- i) de gouvernements;
- ii) d'organisations d'employeurs et de travailleurs;
- iii) des organisations internationales et partenaires de développement pertinents;
- iv) d'entreprises;
- v) d'acteurs du milieu universitaire;
- vi) des organisations non gouvernementales concernées.

Toutes les parties prenantes devront respecter les conditions de participation et s'engager à accroître les efforts ou investissements réalisés en faveur d'un ou de plusieurs axes de travail prioritaires de la Coalition.

Les institutions énumérées aux points i), ii) et iii) ci-dessus seront membres de plein droit et, à ce titre, n'auront pas d'autres critères à remplir pour intégrer la Coalition. Les acteurs énumérés aux points iv), v) et vi) pourront être admis sur décision du comité directeur de la Coalition, en fonction de critères qui seront définis par le secrétariat (voir ci-après) et approuvés par le comité directeur.

Gouvernance

Un comité directeur sera créé; il sera composé de représentants de gouvernements, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, d'organisations internationales et éventuellement de représentants des groupes iv), v) et vi) susmentionnés. Pour ce qui est des représentants de gouvernements et d'organisations d'employeurs et de travailleurs, les critères habituels de l'OIT en matière de représentation s'appliqueront, toute l'attention voulue étant accordée à une répartition équilibrée entre les régions et entre femmes et hommes. Le comité directeur sera dirigé par deux coprésidents: le Directeur général du BIT, qui exercera cette fonction à titre permanent, et un membre élu par le comité. Le comité directeur sera chargé:

- De déterminer l'orientation stratégique et le rôle directeur de la Coalition.
- D'élaborer le programme des travaux de la Coalition, par axe de travail, et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre.
- De définir les conditions de participation et de se prononcer sur l'admission des membres qui ne sont pas automatiquement éligibles.
- D'appuyer les efforts de mobilisation de ressources.

Le comité directeur tiendra trois réunions par an, dont deux au moins au moment des sessions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail.

Le Bureau assurera le secrétariat de la Coalition et apportera au comité directeur l'appui administratif dont celui-ci aura besoin. Le personnel du Cabinet du Directeur général (CABINET) se consacrera aux travaux relatifs à la Coalition, tandis que les autres membres du personnel du Bureau y contribueront sur leur temps de travail, selon leurs priorités existantes.

Calendrier des travaux

Si le Conseil d'administration approuve la création de la Coalition, les prochaines étapes envisagées seraient les suivantes:

- Mars-juin 2023:
 - Les chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que les représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs et des organismes concernés du système multilatéral, sont invités à rejoindre la Coalition et à faire des déclarations à l'occasion du Sommet sur la justice sociale (qu'il est proposé de tenir dans le cadre de la 111^e session de la Conférence en tant qu'édition 2023 du «Sommet sur le monde du travail»).
 - Le Bureau organise deux consultations tripartites (en avril et en mai 2023) en vue de faire rapport aux mandants de l'OIT et de recueillir leurs orientations et leur aval sur l'avancement des travaux concernant les premiers contacts avec les membres potentiels de la Coalition, les critères de participation et la préparation du Sommet sur la justice sociale (juin 2023).
 - Le Bureau se met en relation avec d'autres partenaires qui pourraient souhaiter rejoindre la Coalition et communique les résultats de ces discussions aux mandants par les voies habituelles.
- Juin 2023:
 - La Conférence internationale du Travail est invitée à examiner le rapport du Directeur général sur la justice sociale dans le monde. Les observations formulées par les mandants à cette occasion seront prises en considération dans le déploiement de la Coalition.
 - Les 14 et 15 juin 2023, la Coalition mondiale pour la justice sociale fait l'objet d'une annonce officielle lors du Sommet sur la justice sociale.
- Juillet-septembre 2023:
 - Le comité directeur de la Coalition est constitué.
 - Le secrétariat organise, par l'intermédiaire des bureaux extérieurs de l'OIT, un dialogue national et régional en lien avec les plateformes et mécanismes existants, y compris les équipes de pays des Nations Unies.
 - Des consultations tripartites ont lieu au sujet du comité directeur et du programme de travail de la Coalition.
- Septembre 2023:
 - Le Bureau pourrait organiser, en marge du Sommet des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, un événement pour présenter la Coalition et lancer un appel en faveur d'une action mondiale commune pour faire progresser la justice sociale.
- Octobre-décembre 2023:
 - Le Bureau présente au Conseil d'administration, en vue de consultations, un rapport sur l'avancement de la formation de la Coalition.
 - Le comité directeur approuve son premier programme de travail.

À ce stade, la Coalition sera opérationnelle. Elle se réunira régulièrement et fera périodiquement des points de situation, principalement dans l'optique du Sommet social de 2025, si celui-ci est confirmé. La première édition de son rapport sur l'état de la justice sociale sera lancée à cette occasion ou avant. Des rapports réguliers sur la Coalition seront présentés au Conseil d'administration.

Coûts et financement

En principe, tous les membres de la Coalition prendront à leur charge les coûts afférents à leur participation. Toutefois, les activités de la Coalition occasionneront certaines dépenses, qui, pour l'année 2023, comprendront notamment: l'affectation de membres du personnel de CABINET aux travaux préparatoires; le Sommet sur la justice sociale, dont les coûts seront couverts par le budget de RELMEETINGS alloué pour la Conférence internationale du Travail; possiblement deux réunions du comité directeur, d'un coût approximatif de 20 000 dollars des États-Unis (dollars É.-U.) par réunion (à confirmer); et des consultations régionales et nationales, dont le coût est estimé à quelque 100 000 dollars É.-U. (à confirmer).

Ces coûts seront couverts moyennant la réaffectation de ressources dégagées par les économies réalisées sur le programme et budget pour 2022-23. La Coalition n'aura pas d'incidence budgétaire supplémentaire sur les Propositions de programme et de budget pour 2024-25. Les coûts afférents aux réunions du comité directeur – environ 20 000 dollars É.-U. par réunion – seront absorbés par les budgets existants. Toutes les activités figurant dans le programme et budget, en particulier celles relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités des mandants de l'OIT, seront réalisées conformément aux prévisions. Plus important encore, la Coalition aura des effets clairement bénéfiques pour le programme et budget, dans la mesure où elle servira de véritable caisse de résonance pour les activités de l'OIT. L'action de l'OIT dans les domaines thématiques prioritaires, par exemple, sera plus activement et plus effectivement promue par la Coalition, ce qui lui conférera davantage de visibilité et renforcera son impact.

Les coûts associés aux activités qui seront engagées suivant les axes de travail de la Coalition devraient être partagés entre les entités partenaires. Des sources de financement adéquates, incluant des contributions volontaires des gouvernements membres de la Coalition, de fondations et du secteur privé, pourraient être recherchées. Quant aux ressources supplémentaires nécessaires pour accroître l'appui aux programmes apporté aux pays dans le cadre des activités liées à la Coalition, il est envisagé de les générer au moyen des partenariats ou des accords de coopération pour le développement que la Coalition aura permis de forger.